



MATIGNON
Charest a intercedé pour
Dumont, Beaudoin aussi
Page A 3



ÉTATS-UNIS
Obama ajoute le Maine
à sa série de succès
Page B 1

www.ledavoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCIX N° 28

LE LUNDI 11 FÉVRIER 2008

89c + TAXES = 1\$



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Élyan Jacques, de l'équipe de Vaudreuil, poursuivi par deux joueurs de l'équipe de Valleyfield lors d'un match du volet «étang» du Festival international de hockey qui s'est déroulé en fin de semaine dans la baie de Vaudreuil.

Dion durcit le ton sur la mission afghane

Le secrétaire américain à la Défense fait la leçon aux Européens

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Le chef du Parti libéral du Canada, Stéphane Dion, a durci le ton hier à propos de la manière dont la mission canadienne en Afghanistan devra se sceller. Si jamais le premier ministre Stephen Harper persiste à vouloir imposer sa vision, le PLC est maintenant prêt à passer à l'offensive. «Si M. Harper veut des élections, s'il veut tomber à tout prix, il les aura [ses élections]», a dit M. Dion, tout en précisant que son caucus était uni «derrière lui» sur ce point crucial.



«Si M. Harper veut des élections [...], il les aura»

Au sortir d'une réunion avec des candidats libéraux, à Vancouver, Stéphane Dion a précisé qu'il continuait à ne pas souhaiter d'élections sur la question de l'Afghanistan. «Notre priorité n'est pas de précipiter des élections, mais de faire fonctionner le Parlement», a-t-il dit. Il a toutefois aussitôt ajouté que son parti était maintenant prêt à faire

VOIR PAGE A 8: MISSION

■ La chronique de Chantal Hébert, page A 3

L'hiver est hockey

JEAN DION

Le fond de l'air est désespérément gris sur le lac Saint-Louis en ce samedi après-midi, une petite neige tombe, et il faut vraiment se concentrer pour arriver à distinguer le sol du ciel. Mais la torpeur typique de février ne suffit pas à réfréner l'ardeur des vrais. Les patins crissent sur la glace — un peu raboteuse certes, mais comme on dit, elle l'est pour les deux équipes —, les bâtons s'entrechoquent, la balle orange bondit çà et là, on joue à quatre contre quatre sans gardiens ni arbitres dans la pure tradition du hockey sans prétention de notre enfance. Les buts sont petits, pas question de lancer de loin, il faut aller la porter.

Huit patinoires ont été aménagées la semaine dernière dans la baie de Vaudreuil pour le volet «sur étang» du Festival international de hockey. Une «première mondiale» que cet événement, dit son organisateur,

Richard Saint-Cyr, dont l'idée un peu folle, surgit au printemps dernier, a valu à lui et à son collègue Ken Bedford, responsables des loisirs à l'école Cité-des-Jeunes de Vaudreuil-Dorion, des centaines d'heures de travail en cadeau. Dix équipes ont répondu à l'appel, environ 400 participants. Le tout s'est déroulé au cours du week-end juste à l'ouest de l'île de Montréal.

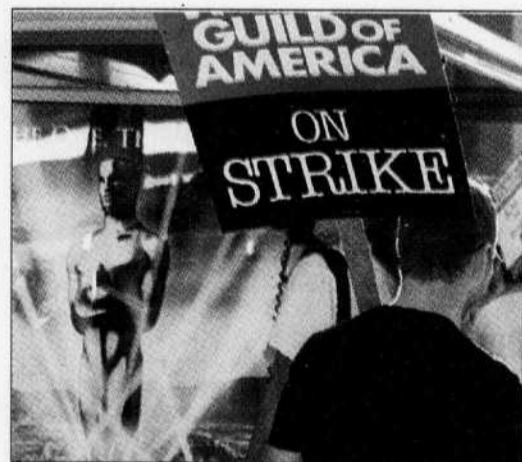
Première mondiale? L'originalité du projet réside dans sa diversité. Car il n'y avait pas que du hockey sur étang au programme. Les compétiteurs devaient aussi se mesurer au vrai hockey sur glace, dans un vrai aréna, avec du vrai équipement. Au hockey bottine, aussi. Et au hockey balle. Et au hockey cosom. Et au hockey sur gazon. Et au hockey sous-marin. Et au hockey sur table. Et au hockey électronique, sur PlayStation. Même l'intellect était mis à contribution avec un questionnaire sur les connaissances en hockey! Dix épreuves en tout,

depuis le plein air jusqu'au fond de la piscine.

«En fait, il s'agit d'une course à obstacles. Il faut user de stratégie», dit Richard Saint-Cyr. Les dirigeants de chacune des équipes devaient recruter, dans la mesure du possible, des spécialistes de chacune des disciplines. Ils devaient aussi, au fil des épreuves, s'assurer que non seulement leurs meilleurs éléments dans chaque sport mais aussi des forces fraîches soient envoyées dans la mêlée. Et quand on dit «dans la mesure du possible», c'est que les choses ne sont pas toujours évidentes. Le hockey sur gazon, par exemple, reste peu pratiqué chez nous. Plusieurs des participants au festival prenaient une crose dans leurs mains pour la première fois de leur vie...

Du gazon en février...? Aucun problème. Le Centre sportif de Saint-Lazare, près de Vaudreuil, est doté d'un gymnase dont le plancher est recouvert de Field Turf,

VOIR PAGE A 8: HOCKEY



FRED PROUSER REUTERS

HOLLYWOOD

Le syndicat des scénaristes sonne la fin de la grève

■ À lire en page B 8

INDEX

Annonces.....	B 6	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 2	Météo.....	B 5
Convergence..	B 7	Monde.....	B 1
Culture.....	B 8	Mots croisés..	B 5
Décès.....	B 6	Religions.....	B 6
Économie.....	A 5	Sudoku.....	B 4
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

L'ENTREVUE

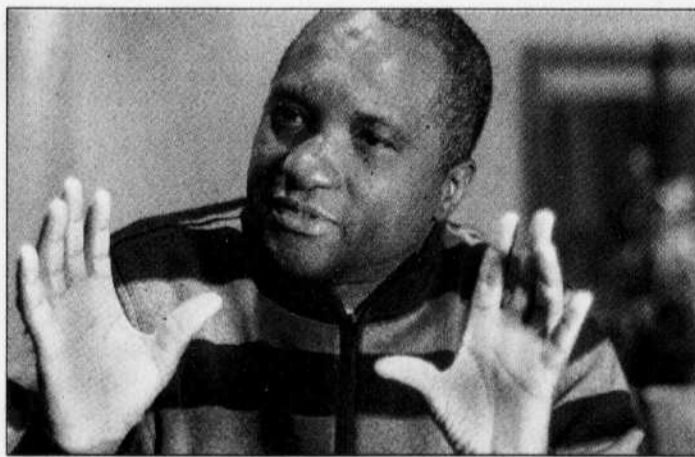
Peuples noirs et esclaves blancs

L'auteur Serge Bilé veut tordre le cou aux préjugés

Polémiste, parfois au bord du sensationnalisme, Serge Bilé s'attire à l'occasion les foudres des uns et des autres, attaché qu'il est à faire la preuve d'une réalité pourtant bien simple: tous les hommes sont égaux. Noirs comme Blancs peuvent être tour à tour bourreaux et victimes, dans un contexte d'esclavagisme, par exemple, comme ils sont sans doute comparables dans leur anatomie la plus intime.

CAROLINE MONTPETIT

Il a été journaliste, puis présentateur de nouvelles télévisées. Mais, depuis deux ans, Serge Bilé s'est lancé dans une mission bien particulière: tordre le cou aux préjugés, parfois liés au passé, à l'esclavage et à la colonisation, qui affectent les Noirs et les Africains. Pour ce faire, il s'est penché sur



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

L'auteur et journaliste Serge Bilé

des sujets pour le moins inusités.

C'est de cela que témoignent quelques titres des quatre livres qu'il a fait paraître en deux ans: *La Légende du sexe surdimensionné des Noirs*, qui démontre à quel point ce mythe tente de réduire la population noire à un statut de bête, *Noirs dans les camps nazis*, qui raconte comment les Noirs ont été déportés dans les camps nazis, deux ouvrages parus au Serpent à plumes, puis son dernier-né, *Quand les*

Noirs avaient des esclaves blancs, publié chez Pascal Galodé.

Pour cet Ivoirien arrivé en France à l'âge de 13 ans et qui vit aujourd'hui en Martinique, le déclenchement de la «vocation» s'est fait lorsqu'il a visité une communauté de Noirs descendants d'esclaves marrons, vivant en Guyane, dans la forêt amazonienne. «Ils s'appelaient les Bonis», dit-il. Et au fin fond

VOIR PAGE A 8: BILÉ

Garantie d'accès

Couillard soigne les CMS privés

Le ministre leur confie les chirurgies excédentaires du genou et de la hanche

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Des trois opérations chirurgicales faisant l'objet d'une garantie d'accès, seule celle de la cataracte pourra être réalisée dans un centre médical spécialisé (CMS) associé, donc formé de médecins participants au régime public. La hanche et le genou seront réservés aux CMS privés formés de médecins non participants, un choix qui, selon plusieurs intervenants, entre en contradiction avec les fondements mêmes de la loi 33 visant à améliorer l'accès à des actes chirurgicaux ciblés dans des délais raisonnables.

Le ministre de la Santé, Philippe Couillard, se défend pourtant d'avoir travesti l'esprit de la loi. Il fait valoir que les opérations de la hanche et du genou sont tout bonnement inconciliables avec le but poursuivi par la mise en place d'un réseau de CMS associés au Québec, dont la clinique Rockland MD risque fort d'être la première du genre. «C'est non seulement trop lourd, mais incompatible avec la présente grille tarifaire», a-t-il dit en entrevue au *Devoir*, clarifiant pour la première fois ce choix contesté.

Les CMS associés doivent être considérés comme des centres ambulatoires, poursuit le ministre. Pour survivre, ils devront donc se rabattre sur de petites

VOIR PAGE A 8: COUILLARD

ESPACE MUSIQUE 100,7 FM

www.radio-canada.ca/radio

CHANSON 9h

En semaine avec Stanley Péan
Réalisation: Catherine Dupuy



HOCKEY

Le Canadien: Hamrlik et O'Byrne en renfort

Page B 4



MUSIQUE

Remise des 50^{es} prix Grammy à Los Angeles

Page B 8

CAHIER
B

LE MONDE



François Brousseau

Le spectre ethnique

Au Kenya, derrière l'injustice matérielle, le favoritisme tribal; derrière les abus de pouvoir d'une certaine élite, les réseaux kikuyus du président et de sa clique. Au Rwanda, derrière la façade d'un régime qui gomme la réalité des Hutus et des Tutsis, une dictature ethnique qui ne dit pas son nom. Au Kosovo, derrière l'indépendance des Albanais, la résurgence du spectre ethnique des Balkans.

«Kenya: le spectre rwandais.» La une du quotidien *Libération* du 31 janvier posait la question: et si, dans notre souci politiquement correct de ne pas toujours ramener «l'Afrique éternelle» à ses «démons tribaux», on gommait une partie de la réalité?

Il faut lire la description que faisait, cette semaine dans le *Washington Post*, et sans précautions de langage, Wangari Maathai, universitaire kényane et Prix Nobel de la Paix 2004:

«L'État africain moderne est pour l'essentiel un assemblage lâche de homelands tribaux ou "micro-nationalités". Le Kenya a 42 de ces nationalités. La plus importante a plusieurs millions d'habitants. La plus petite, quelques milliers à peine. Le pouvoir politique est fonction de ces chiffres. Les affrontements tribaux au Kenya et ailleurs en Afrique révèlent le caractère superficiel des États-nations africains.»

L'appel à l'identité et à la mobilisation ethnique ou tribale peut être un instrument, une carte empoisonnée dans le jeu des élites. Une carte que des éléments de l'opposition kényane ont par exemple décidé de jouer devant la tricherie électorale du président Mwai Kibaki...

Mais ce niveau d'identité est aussi, comme la nation, une réalité objective, têtue, qu'il est dangereux de balayer sous le tapis. Et qui peut, dans les cas de déni les plus marqués, revenir un jour nous hanter sous sa forme la plus délétère. D'un extrême à l'autre...

Dans le texte précité, Wangari Maathai écrivait qu'il ne faut pas nier la réalité tribale des Kikuyus, des Kalenjins ou des Luos, mais plutôt chercher à l'intégrer à des niveaux d'organisation supérieurs, comme l'État-nation ou l'Union africaine.

◆ ◆ ◆
Dans le Rwanda du président Paul Kagamé, on a aboli la référence aux ethnies sur les cartes d'identité (ce qui est bien), mais on a poussé le bouchon beaucoup plus loin: on espionne et emprisonne désormais pour «idéologie génocidaire» quiconque ose affirmer — ou même penser — que des réalités comme «les Tutsis» et «les Hutus» puissent encore exister sur le territoire rwandais.

L'existence de Hutus et de Tutsis dans le Rwanda de 2008 est une évidence, mais une évidence qui, 14 ans après le génocide perpétré par les extrémistes hutus, est totalement gommée. Ce qui permet à une dictature tutsi que ni dit pas son nom de se maintenir au pouvoir, au prix d'une impitoyable «omerté» imposée à toute la population.

Que ce régime à poigne puisse en même temps se prévaloir de bons taux de croissance, de solides amitiés anglo-occidentales, et même d'un début de dégel avec la France, cela ne fait que nous ramener au bon vieux dilemme de la démocratie, de la liberté et des massacres ethniques. Il y aurait, nous chuchote-t-on, des cas où il est préférable d'oublier la démocratie et la liberté pour éviter les massacres. Et puis au Kenya, n'est-ce pas une véritable élection libre (mais faussée au moment du décompte) qui a déclenché les violences tribales?

Au sujet du génocide rwandais, il est intéressant de relever que, la semaine dernière justement, la justice espagnole a lancé des procédures qui mettent en cause «l'autre camp» dans ce drame: le camp tutsi de Paul Kagamé. Un camp (l'Armée patriotique rwandaise, entraînée en Ouganda) qui a vraisemblablement commis sa bonne part d'atrocités lors des invasions de 1991 et de 1993, puis en 1994 et après, en tant que régime au pouvoir.

Selon le Catalan Jordi Palou-Loverdos, l'un des avocats à charge dans cette cause, «il ne s'agit pas de nier la réalité du génocide du printemps 1994; il s'agit plutôt de faire éclater toute la vérité, et les torts réels des deux côtés. On ne peut fonder la démocratie sur le silence imposé, ou sur une Histoire qui ne serait écrite que par un seul camp.»

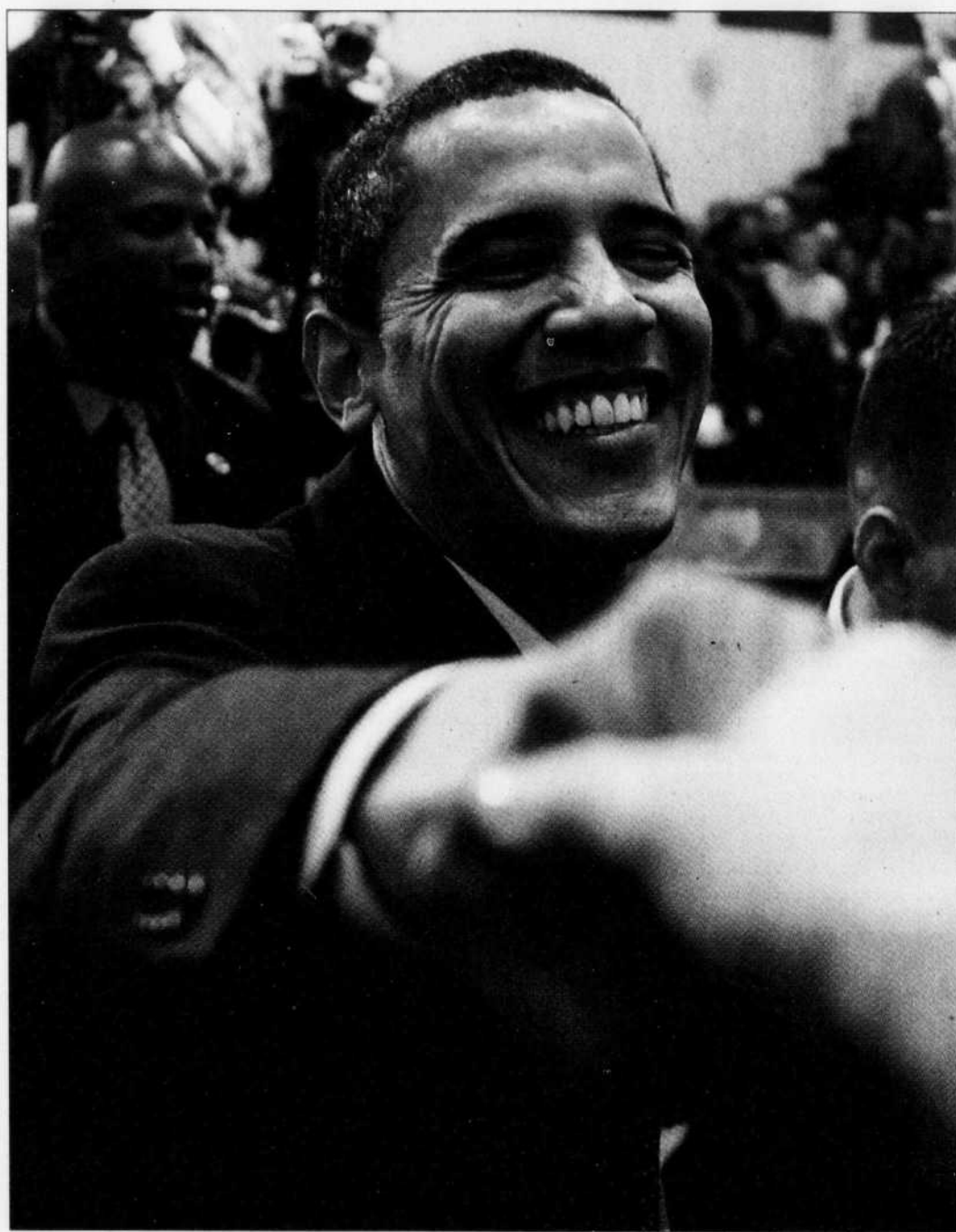
◆ ◆ ◆
La répression de la dimension ethnique a également eu des effets pervers dans les Balkans. Aussi indéfendables qu'elles aient été, les actions de la Serbie de Milosevic pour dominer ses voisins dans les années 90 étaient basées sur une perception — qui n'était pas absurde — selon laquelle Tito le Yougoslave avait sciemment étouffé, pendant les années 50, 60 et 70, cette identité serbe qu'il redoutait tant.

Sur un fond factuel objectif, Milosevic avait plaqué le complexe de persécution serbe, une dose de paranoïa ultranationaliste, ainsi qu'un rêve de conquête impérialiste.

Mais malgré tous les crimes de leurs dirigeants, les Serbes — comme les Hutus du Rwanda — n'en conservent pas moins le droit à l'expression de leur identité, et à leur point de vue sur l'Histoire.

François Brousseau est chroniqueur d'information internationale à Radio-Canada. On peut l'entendre tous les jours à l'émission *Désautels à la Première Chaîne radio*, et lire ses carnets sur www.radio-canada.ca/nouvelles/carnets.

francobrousseau@hotmail.com



Barack Obama, que l'on voit ici serrant la main de partisans en Virginie hier, a réalisé un sans-faute en fin de semaine en remportant les primaires et les caucus démocrates du Nebraska, de Washington, de la Louisiane, du Maine et des Îles vierges.

Obama remporte les caucus du Maine

Une cinquième victoire de suite ce week-end pour le sénateur démocrate

Augusta, Maine — Barack Obama a remporté hier les caucus démocrates du Maine, décrochant ainsi sa cinquième victoire sur cinq possibles ce week-end contre Hillary Clinton dans le processus de désignation du candidat du parti à la présidentielle américaine.

Selon les résultats portant sur 99 % des circonscriptions du Maine (nord-est des États-Unis), Obama recueillait 59 % des voix contre 40 % pour l'ancienne première dame, l'assurant ainsi de la voix de la majorité des 24 délégués qui représenteront l'État lors de la convention nationale du parti cet été.

Obama a donc réalisé un sans-faute ce week-end: après ses trois victoires samedi dans les primaires et les caucus du Nebraska, de Washington et de la Louisiane, il a arraché hier le Maine et les Îles vierges. Les responsables du Parti démocrate de ce territoire des Caraïbes ont annoncé que le sénateur de l'Illinois a remporté 90 % des suffrages et donc le soutien des six délégués en jeu.

Le sénateur de l'Illinois, qui a battu sans appel sa rivale Hillary Clinton lors de trois consultations organisées samedi, aborde donc en position de force les primaires prévues demain dans la région de Washington tandis que, chez les républicains, Mike Huckabee continue de cristalliser les réticences envers le favori John McCain.

Baptisées les «primaires du Potomac», du nom du fleuve bordant les États du Maryland, de la Virginie et du District de Columbia, la capitale fédérale américaine, ces consultations électorales mettent en jeu 83 délégués en Virginie, 70 dans le Maryland, et 15 à Washington.

VOIR PAGE B 2: OBAMA

40 morts dans des attentats au nord de l'Irak

Le secrétaire américain à la Défense est en visite surprise à Bagdad

DAPHNÉ BENOIT

Bagdad — Le secrétaire américain à la Défense, Robert Gates, est arrivé hier à Bagdad, alors que la violence dans le nord de l'Irak, théâtre d'affrontements avec les affiliés d'al-Qaïda, a fait au moins 40 morts.

M. Gates, en visite surprise dans la capitale irakienne, a indiqué qu'il allait s'entretenir avec des dirigeants irakiens pour les «féliciter pour les progrès réalisés», après le vote par le Parlement d'une loi sur le sort des anciens membres du parti Baas.

Dans le même temps, 23 personnes ont été tuées et 25 blessées dans un attentat suicide à la voiture piégée contre un marché d'une localité proche de Balad, 75 km au nord de Bagdad.

Auparavant, des affrontements entre des combattants présumés d'al-Qaïda et des membres d'un «Réveil», groupe mobilisé par le commandement américain pour lutter contre l'organisation islamiste, ont fait 15 morts dans le nord de l'Irak.

Et deux policiers ont été tués, et dix autres blessés,

ainsi que sept civils, par des tirs de mortiers contre un poste de police dans la localité de Balad Rooz, à 80 km au nord-est de Bagdad.

M. Gates doit s'entretenir à Bagdad avec le chef des forces américaines en Irak, le général David Petraeus, qui doit émettre en avril une recommandation quant à une éventuelle poursuite du retrait de troupes après juillet.

«Je souhaite bien sûr entendre l'évaluation du général Petraeus, savoir où il en est et ce qui lui reste à faire avant de présenter ses recommandations», a-t-il dit à bord de l'avion l'emmenant à Bagdad, en provenance de Munich.

L'armée américaine compte environ 160 000 militaires en Irak, et doit retirer quelque 30 000 soldats avant le mois de juillet 2008.

M. Gates doit également s'entretenir avec les principaux dirigeants du pays, dont le président Jalal Talabani. Cette visite intervient alors que le Parlement irakien a approuvé le mois dernier une loi controversée sur la réhabilitation d'anciens membres du parti Baas de Saddam Hussein, une mesure censée marquer une étape importante vers la réconciliation nationale

et qui a été saluée par le président américain George W. Bush.

Une porte-parole américaine, le commandant Peggy Kageleiry, a indiqué que l'attentat dans le secteur de Balad, dans la province de Salahedine, avait eu lieu près d'un poste de police.

«Une voiture piégée a explosé sur un marché de Balad près d'un barrage de la police. Vingt-trois personnes ont été tuées et vingt-cinq ont été blessées», a indiqué le commandant Kageleiry.

L'armée américaine conduit dans la province de Salahedine une opération baptisée Phantom Phenix dirigée contre des éléments d'al-Qaïda qui y ont trouvé refuge après avoir été chassés de Bagdad et de ses environs.

Trois autres provinces sont concernées par cette opération dans le nord de l'Irak, Diyala, Ninive et Tammim.

La ville de Mossoul, capitale de la province de Ninive, est considérée par le commandement américain comme l'épicentre de l'activité des émules d'Oussama ben Laden en Irak.

VOIR PAGE B 2: IRAK

AFGHANISTAN

La Croix-Rouge refroidit les ardeurs du groupe Manley

Les projets de développement ciblés que recommande le panel d'experts ne sont pas souhaitables

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Il dirige toutes les activités de la Croix-Rouge en Afghanistan, et Reto Stocker ne se gêne pas pour adresser une rebuffade au groupe d'experts indépendants dirigé par l'ex-ministre libéral John Manley. Leur recommandation de privilégier les projets de développement ciblés, que le Canada pourrait fièrement exhiber comme autant de réalisations concrètes à Kaboul ou à Kandahar, est à son avis mal avisée. De tels projets ne créent que des tensions locales et n'amélioreront pas le quotidien des Afghans à longue échéance.

Reto Stocker est le chef de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en Afghanistan. À ce titre, il coordonne autant les visites de prisons en Afghanistan (qui font tant couler d'encre) que des programmes comme celui de sensibilisation aux mines anti-personnelles. C'est aussi sous sa direction que le CICR gère les budgets versés par les divers pays donateurs et destinés aux hôpitaux.

C'est cette aide multilatérale, versée dans un fonds consolidé sur lequel le Canada n'a aucun contrôle, qui a été critiquée en janvier par le groupe de John Manley dans un rapport remis au premier ministre Stephen Harper. Plus de 85 % de l'aide canadienne passe par des organismes multilatéraux — comme le CICR — ou nationaux, déplorait le rapport Manley. «Il reste donc peu de ressources à consacrer à des projets d'intervention rapide permettant d'améliorer de façon immédiate le quotidien des Afghans ou encore à des projets de premier plan permettant de donner des exemples manifestes du soutien du Canada.»

Le groupe Manley recommandait donc de se concentrer sur des projets signature, «par exemple un hôpital ou un projet d'irrigation important que l'on associera au Canada et qui sera dirigé par des Canadiens». Sans nommer spécifiquement le Canada, car il se tient loin de la politique, Reto Stocker dit qu'il n'en est pas question.

«Il faut donner au gouvernement afghan les

moyens de coordonner ce qui se passe dans le pays», a-t-il déclaré en entrevue avec *Le Devoir* la semaine dernière, alors qu'il était de passage à Ottawa. «Il y a 38 nations qui ont des troupes en Afghanistan, et toutes ont des intérêts à aider et faire du développement. Mais cela doit se faire en coordination avec l'État, et ça ne peut pas être fait avec 38 idées différentes sur ce qu'il faut faire, où et comment. Ça deviendrait ingérable!»

M. Stocker ajoute en outre qu'une telle approche nation-centriste «serait perçue comme étant inappropriée par la population». Pourquoi? «Parce que ça va créer des différences entre les régions, selon les moyens financiers des pays donateurs basés dans l'une ou l'autre d'entre elles.» Une région aurait des routes de grande qualité, illustre-t-il, tandis que l'autre aurait un hôpital rutilant. «Ces différences seront mal acceptées par la population et pourraient alimenter de nouvelles tensions entre provinces ou régions.»

VOIR PAGE B 3: CROIX-ROUGE

LE MONDE

EN BREF

IRAK

SUITE DE LA PAGE B 1

Le 25 janvier, le premier ministre irakien, Nouri al-Maliki, a promis une «bataille décisive» contre les combattants d'al-Qaïda à Ninive après des attentats qui ont fait des dizaines de morts à Mossoul.

Dans la ville de Sinjar, dans cette même province, des affrontements ont eu lieu à la suite de l'attaque par des membres présumés d'al-Qaïda en Irak d'une base d'un «Réveil» local.

Cinq membres de ce groupe ont été tués en ripostant à l'attaque de leurs locaux, et cinq autres ont été blessés. Dix combattants islamistes présumés ont trouvé la mort dans les combats.

Constitués principalement d'anciens insurgés sunnites, les groupes des «Réveils» ont été formés à partir de 2006 pour lutter contre les islamistes aux côtés des forces américaines. Au nombre de 130 groupes, ils regroupent 80 000 combattants.

Le commandement américain a affirmé hier avoir découvert des documents au cours de raids contre des bases d'al-Qaïda indiquant que l'organisation islamiste est «en crise».

Agence France-Presse

OBAMA

SUITE DE LA PAGE B 1

Selon le dernier sondage du site RealClearPolitics hier, le sénateur de l'Illinois est crédité d'une avance de 17,3 points en moyenne dans les intentions de vote devant sa rivale dans l'État de Virginie, qui encore récemment semblait favorable à Hillary Clinton. Il semble également assuré de remporter le Maryland et le District de Columbia, où vit une importante communauté noire. Signe d'un léger passage à vide, l'ancienne première dame a remanié son équipe hier, remplaçant sa directrice de campagne, Patti Solis Doyle, par une collaboratrice de longue date, Maggie Williams.

Mme Clinton reste cependant en tête en terme de délégués au niveau national. Selon le dernier bilan dressé par l'Associated Press (AP), elle est assurée du soutien de 1135 délégués, contre 1106 pour Obama. Ces chiffres incluent les «super-délégués», cadres du parti dont le vote ne dépend pas des primaires. Il faut rassembler au moins 2025 délégués pour obtenir la nomination démocrate en vue de l'élection présidentielle de novembre.

Côté républicain, le grand favori John McCain, peine à rallier les éléments les plus conser-

vateurs de son propre parti. Il a subi un revers en étant battu au Kansas et en Louisiane par le conservateur Mike Huckabee qui refuse de s'avouer vaincu dans la course à l'investiture et a remporté de justesse l'État de Washington.

Le président George W. Bush a indiqué hier qu'il apporterait son soutien à John McCain s'il emporte l'investiture républicaine, mais il estime qu'il lui reste beaucoup de travail à faire pour s'attirer les bonnes grâces de l'aille la plus conservatrice du parti. «Il n'y a aucun doute dans mon esprit que c'est un vrai conservateur», a estimé le président hier lors d'une interview exclusive sur la chaîne Fox.

M. Bush a défendu le sénateur de l'Arizona, son adversaire dans la course à la présidentielle de 2000. «Il est très solide sur les sujets de défense nationale. Il est dur en matière d'impôts. Il est persuadé que les baisses d'impôts [décidées par le président Bush] doivent être pérennisées. Il est opposé à l'avortement. En ce qui me concerne, ses principes sont sains et solides», a souligné le président. Mais il refuse de choisir entre John McCain et Mike Huckabee: «Je veux être sûr que vous ne me faites pas participer à ces primaires avant qu'elles ne soient terminées, parce que nous avons un autre conservateur, Mike Huckabee qui est toujours candidat».

D'après l'AFP et AP

Un soldat américain condamné pour meurtre

Bagdad — Un soldat américain a été condamné hier par une cour martiale à dix ans de prison pour le meurtre d'un Irakien, sur le corps duquel il avait placé ensuite une kalachnikov, a annoncé l'armée américaine. Devant le tribunal de Camp Victory, la principale base américaine en Irak, près de l'aéroport international de Bagdad, le sergent Evan Vela a été jugé coupable de meurtre et de fausses déclarations. Le fait de placer une arme sur le cadavre constitue une violation de l'article 134 du code uniforme de justice militaire, et d'une conduite préjudiciable au bon ordre et à la discipline, a relevé le tribunal. Le meurtre était survenu en mai 2007 durant une opération près de la ville d'Iskandariya, à 40 km au sud de Bagdad. L'avocat de Vela a souligné que

son client souffrait de privation de sommeil et d'épuisement. — Reuters

Le président du Timor oriental attaqué

Dili, Timor oriental — Le président du Timor oriental, José Ramos Horta, Prix Nobel de la paix, a été blessé ce matin dans une attaque contre sa maison commise par des hommes armés, selon un porte-parole de l'armée. Cette attaque a coûté la vie à un garde, a précisé le commandant Domingos da Camara en ajoutant qu'un militaire passé dans les rangs de la rébellion, Alfredo Reinado, avait été tué dans les tirs de riposte des agents assurant la garde de la maison. On ignore dans l'immédiat dans quel état se trouve José Ramos Horta. Le Prix Nobel de la paix est devenu en mai 2007 le deuxième président du Timor oriental indépendant. — AP

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Avis public

Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS
Avis est donné que le conseil, à son assemblée du 17 décembre 2007, a adopté les règlements suivants:
07-047 Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ pour le financement des travaux de protection des immeubles
07-054 Règlement autorisant un emprunt de 2 900 000 \$ pour la conception et la construction du complexe aquatique et sportif de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et des Régions respectivement le 31 janvier 2008 et le 4 février 2008. Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville: www.ville.montreal.qc.ca/reglements
Montréal, le 11 février 2008
Le greffier par intérim de la Ville, M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres

Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues avant 11 h à la date ci-dessous, au bureau d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, Montréal, H2G 2B3, pour:
Catégorie: Travaux
Appel d'offres: 260806P
Descriptif: Parc Sainte-Bernadette et Centre Étienne-Desmaré - Réaménagement de l'éclairage extérieur
Date d'ouverture: Mercredi, le 27 février 2008
Dépôt de garantie: 20 000 \$ cautionnement ou chèque visé
Documents: Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 11 février 2008 au bureau d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, à l'adresse mentionnée ci-dessus, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, contre un paiement de 100 \$ (taxes incluses), non remboursable.
Renseignements: Jacques Roussin Téléphone: (514) 872-8164 Nicole Perreault Téléphone: (514) 872-4888
Tout paiement doit être fait au comptant ou sous forme de chèque certifié à l'ordre de: Ville de Montréal.
Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés par la Ville et transmise dans l'enveloppe prévue à cette fin.
Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement audit bureau d'arrondissement, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.
La Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie) ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.
Donné à Montréal, ce 11 février 2008
M^{re} Pierre Rochon
Secrétaire d'arrondissement

Appel d'offres

Montréal-Nord

RECONSTRUCTION DE SECTIONS DE TROTTOIRS
CONTRAT No 08-776
Des soumissions dans des enveloppes scellées portant l'inscription: «SOUSSION - AMÉNAGEMENT D'ENTRÉES CHARRIÈRES ET RECONSTRUCTION DE SECTIONS DE TROTTOIRS - CONTRAT No 08-776», et adressées à la secrétaire de l'arrondissement de Montréal-Nord, M^{re} Marie-Marthe Papineau, 4243, rue de Charlevoix, Montréal-Nord, H1H 5R5, seront reçues jusqu'à onze heures (11 h), le vendredi, 29 février 2008 pour les travaux suivants:
CONTRAT NO 08-776: Aménagement d'entrées charrières et reconstruction de sections de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord
Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formulaires préparés par la Ville et transmises dans une enveloppe prévue à cette fin. Ces formulaires de même que les plans et prescriptions spéciales seront obtenus au bureau d'accueil de la mairie de l'arrondissement de Montréal-Nord, 4243, rue de Charlevoix, moyennant un dépôt non remboursable de vingt dollars (20 \$) en argent ou un chèque non visé. Les entrepreneurs ne possédant pas les devis généraux de l'arrondissement de Montréal-Nord pourront également se procurer ces documents (5 cahiers) moyennant une somme de cinquante dollars (50 \$). Veuillez noter que les heures de bureau sont les suivantes: 8 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 13 h le vendredi.
Chaque soumission doit être accompagnée d'un cautionnement de soumission au montant de 10% du montant total de la soumission. Le cautionnement de soumission doit être accompagné d'une lettre garantissant l'émission d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services.
La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.
L'ouverture des soumissions aura lieu le vendredi 29 février 2008, à onze heures trente (11 h 30), à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, 4243 rue de Charlevoix, Montréal-Nord, en présence des soumissionnaires désireux d'y assister.
M^{re} Marie-Marthe Papineau
Secrétaire d'arrondissement
Montréal-Nord, ce 11 février 2008

Avis public

Montréal

ORDONNANCE
Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 30 janvier 2008, a adopté l'ordonnance suivante en vertu du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2008) (RCG 07-035):
Ordonnance émise afin de modifier la tarification au complexe environnemental de Saint-Michel (art.31)
L'objet de cette ordonnance est d'établir une nouvelle structure tarifaire en fonction des quantités cumulatives annuelles par client. Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est.
Montréal, le 11 février 2008
Le greffier par intérim de la Ville, M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres

Montréal-Nord

REPLACEMENT DU SYSTÈME DE FILTRATION DE LA PISCINE DU PARC PRIMEAU
CONTRAT 08-780
Des soumissions dans des enveloppes scellées adressées à la secrétaire de l'arrondissement de Montréal-Nord, M^{re} Marie-Marthe Papineau, 4243, rue de Charlevoix, Montréal-Nord, H1H 5R5, seront reçues jusqu'à onze heures (11 h), le vendredi 29 février 2008.
Ne seront considérées que les soumissions présentées sur les formulaires préparés par la Ville et transmises dans l'enveloppe prévue à cette fin. Ces formulaires de même que les plans et cahiers des charges seront obtenus contre le paiement non remboursable pour chacun des contrats, de la somme de 50 \$ en argent ou sous forme d'un chèque visé émis à l'ordre de Leroux, Beaudoin, Hurens et associés inc. (Heures d'ouverture de 9 h à 17 h du lundi au jeudi et de 9 h à 12 h le vendredi) à leurs bureaux situés à l'adresse suivante:
Leroux, Beaudoin, Hurens et associés inc.
304, rue Notre-Dame
La Gardeur (Québec)
Téléphone: 450 654-3330
Télécopieur: 450 654-3029
Chaque soumission devra être accompagnée d'un cautionnement de soumission au montant de 10% de la valeur totale de la soumission et de lettres garantissant l'émission d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement pour gages, matériaux et services.
La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.
Lesdites soumissions seront ouvertes publiquement le vendredi 29 février 2008, à onze heures dix (11 h 10), à la salle du conseil d'arrondissement, au 4243 rue de Charlevoix, en présence de 2 témoins et des soumissionnaires désireux d'y assister.
M^{re} Marie-Marthe Papineau
Secrétaire d'arrondissement
Montréal-Nord, ce 11 février 2008

Appel d'offres

Montréal

Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
DESCRIPTION DU PROJET: Parc Saint-Jean-Baptiste - Réaménagement des aires de jeu
RÉCEPTION DES SOUMISSIONS:
Des soumissions seront reçues, avant 14 heures, à la date indiquée ci-dessous, au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, 2^e étage, Montréal, H1E 1M4, pour:
Soumission: RP-08-PARC-65
Date d'ouverture: Le mercredi 27 février 2008
Description: Parc Saint-Jean-Baptiste - Réaménagement des aires de jeu
DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES:
Les documents de soumission pourront être obtenus au bureau Accès Montréal situé au 3445, rue Robert-Chevalier, Montréal, H1A 3R7 (514 868-4321), entre 9 et 17 heures à compter du lundi 11 février 2008, contre un dépôt non remboursable de cent quinze dollars et vingt-cinq cents (115,25 \$) toutes taxes incluses.
VALIDITÉ DE LA SOUMISSION:
Notamment, pour être valable, chaque soumission devra être accompagnée d'un cautionnement de soumission au montant de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$).
Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin dans une enveloppe clairement identifiée fournie par l'arrondissement.
OUVERTURE DES SOUMISSIONS:
Les soumissions seront ouvertes publiquement à 14 heures, le mercredi 27 février 2008, soit immédiatement après l'expiration du délai pour leur présentation, au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, 2^e étage, Montréal, H1E 1M4. Le bureau d'arrondissement est ouvert de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.
L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.
Donné à Montréal, ce 11^e jour du mois de février 2008.
Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire d'arrondissement

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.
Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi
Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi
Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340
Sur Internet: www.ledevoir.com/avis.html • www.ledevoir.com/offres.html
Courriel: avisdev@ledevoir.com

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.
En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Appels d'offres

Montréal

Service des infrastructures, transport et environnement
Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14h à la date ci-dessous, à la Direction du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal H2Y 1C6, pour:
Catégorie: Travaux
Appel d'offres: 9412
Descriptif: Reconstruction de trottoirs, de bordures, de mail central et d'îlots, là où requis, dans le boulevard des Sources et dans le chemin Sainte-Marie. Villes: de Pointe-Claire et Sainte-Anne-de-Bellevue Contrat IV (P.R.R. 2008 Réseau artériel).
Date d'ouverture: 27 février 2008
Dépôt de garantie: 140 000 \$ (cautionnement)
Appel d'offres: 9448
Descriptif: Reconstruction de trottoir, de bordures, de bases de lampadaires et de conduits souterrains pour éclairage et de mail central, là où requis, dans les boulevards Maurice-Duplessis et Saint-Jean-Baptiste. Arrondissement: Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Contrat XI (P.R.R. 2008 Réseau artériel).
Date d'ouverture: 27 février 2008
Dépôt de garantie: 50 000 \$ (cautionnement)
Appel d'offres: 9449
Descriptif: Planage et revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis et revêtement bitumineux, dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste. Arrondissement: Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Contrat XI (P.R.R. 2008 Réseau artériel).
Date d'ouverture: 27 février 2008
Dépôt de garantie: 110 000 \$ (cautionnement)
Appel d'offres: 9451
Descriptif: Planage et revêtement bitumineux, dans la rue Sherbrooke du boulevard Pie-X au boulevard de L'Assomption, là où requis. Arrondissements: Rosemont-La Petite-Patrie et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Contrat XII (P.R.R. 2008 Réseau artériel).
Date d'ouverture: 27 février 2008
Dépôt de garantie: 155 000 \$ (cautionnement)
Appel d'offres: 9452
Descriptif: Reconstruction de trottoir, de bordures et de mail central, là où requis, dans le boulevard de la Côte-Vertu, de l'autoroute Transcanadienne à la rue Beaulac. Arrondissement: Saint-Laurent Contrat XIII (P.R.R. 2008 Réseau artériel).
Date d'ouverture: 27 février 2008
Dépôt de garantie: 40 000 \$ (cautionnement)
Documents: Les documents relatifs à ces appels d'offres seront disponibles à compter du 11 février 2008 au Service: infrastructures, transport et environnement au 801, rue Brennan, 7^e étage, Montréal H3C 0G4, entre 8h30 et 16h30, contre un paiement de 100 \$ chacun, non remboursable.
Renseignements: Yves Themens, ing., Chef de groupe
Vente du cahier des charges:
Téléphone: 514 872-3282
Télécopieur: 514 872-2874
Tout paiement doit être fait au comptant ou sous forme de chèque visé à l'ordre de: Ville de Montréal.
Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés par la Ville et transmise dans l'enveloppe prévue à cette fin.
Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la Direction du Greffe à l'hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.
La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.
Montréal, 11 février 2008
Le greffier par intérim de la Ville, M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres

Montréal-Nord

PULVÉRISATION, STABILISATION, RÉFECTION DE PAVAGES ET RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS
CONTRAT No 08-775
Des soumissions dans des enveloppes scellées portant l'inscription: «SOUSSION - RÉFECTION DE PAVAGES ET DE TROTTOIRS - CONTRAT No 08-775» et adressées à la secrétaire de l'arrondissement de Montréal-Nord, M^{re} Marie-Marthe Papineau, 4243, rue de Charlevoix, Montréal-Nord, H1H 5R5, seront reçues jusqu'à onze heures (11 h), le vendredi 29 février 2008 pour les travaux suivants:
CONTRAT N° 08-775: Pour la pulvérisation, la stabilisation, la réfection de pavages, et la reconstruction de trottoirs sur l'avenue Brunet et la rue d'Amiens. (Quantités approximatives: 10 450 m² de pavages et 1 495 m de trottoirs)
Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formulaires préparés par la Ville et transmises dans une enveloppe prévue à cette fin. Ces formulaires de même que les plans et prescriptions spéciales seront obtenus au bureau d'accueil de la mairie de l'arrondissement de Montréal-Nord, 4243, rue de Charlevoix, moyennant un dépôt non remboursable de vingt dollars (20 \$) en argent ou un chèque non visé. Les entrepreneurs ne possédant pas les devis généraux de l'arrondissement de Montréal-Nord pourront également se procurer ces documents (5 cahiers) moyennant une somme de cinquante dollars (50 \$). Veuillez noter que les heures de bureau sont les suivantes: 8 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 13 h le vendredi.
Chaque soumission devra être accompagnée d'un cautionnement de soumission au montant de 10% de la valeur totale de la soumission et de lettres garantissant l'émission d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement pour gages, matériaux et services.
La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.
Lesdites soumissions seront ouvertes publiquement le vendredi 29 février 2008, à onze heures vingt (11 h 20), à la salle du conseil d'arrondissement, au 4243 rue de Charlevoix, en présence de 2 témoins et des soumissionnaires désireux d'y assister.
M^{re} Marie-Marthe Papineau
Secrétaire d'arrondissement
Montréal-Nord, ce 11 février 2008

Appel d'offres

Montréal

Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
DESCRIPTION DU PROJET: Travaux de pavage, de trottoirs et d'éclairage sur un tronçon de la 2^e Rue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
RÉCEPTION DES SOUMISSIONS:
Des soumissions seront reçues, avant 14 heures, à la date indiquée ci-dessous, au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, 2^e étage, Montréal, H1E 1M4, pour:
Soumission: RP-ING08-03
Date d'ouverture: Le mercredi 27 février 2008
Description: Travaux de pavage, de trottoirs et d'éclairage sur un tronçon de la 2^e Rue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES:
Les documents de soumission pourront être obtenus au bureau Accès Montréal situé au 3445, rue Robert-Chevalier, Montréal, (514 868-4321), entre 9 et 17 heures à compter du 11 février 2008, contre un dépôt non remboursable de cent quinze dollars et vingt-cinq cents (115,25 \$) toutes taxes incluses.
VALIDITÉ DE LA SOUMISSION:
Notamment, pour être valable, chaque soumission devra être accompagnée d'un dépôt de soumission représentant 10 % de son montant total, sous forme de cautionnement de soumission valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours.
Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin dans une enveloppe clairement identifiée fournie par l'arrondissement à cet effet.
OUVERTURE DES SOUMISSIONS:
Les soumissions seront ouvertes publiquement à 14 heures, le 27 février 2008, soit immédiatement après l'expiration du délai pour leur présentation, au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, 2^e étage, Montréal, H1E 1M4. Le bureau d'arrondissement est ouvert de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.
L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.
Donné à Montréal, ce 11^e jour du mois de février 2008.
Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire d'arrondissement

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

AVIS EST donné de la clôture d'inventaire de la succession Peter Strathairn Leggat, de la ville de Knowlton, Québec, qui est décédé le 13 août 2007 à Cowansville, Québec, et que l'inventaire peut être consulté au bureau de Me Paul R. Marchand, Borden, Lader, Gervais, s.r.l., s.n.c.r.l., bureau 500, 000 de la Gauchetière Ouest, Montréal, Québec, H3B 5H4.

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Prenez avis que Réal Georges Masse, en son vivant domicilié au 1250, rue Montcalm, # 3, à Montréal, province de Québec, H2L 3G7 est décédé à Montréal le 17 novembre 2007. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, à l'étude de Me Esther Rébeaux, notaire, située à Montréal au 3778, avenue du Parc Lafontaine. Lucie Arseneault, liquidatrice

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE TERREBONNE
NO: 700-22-01731-083
COUR DU QUÉBEC
(Montréal)
MUNICIPALITÉ DE SAINTESOPHIE,
Demanderesse

ORDONNANCE

PAR ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur, JOHN BERRY, est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs. Une copie de la requête introductive d'instance, de l'avis et des pièces a été laissée au greffe de la Cour du Québec, au Palais de justice de Saint-Jérôme, 25, de Martigny ouest, district de Terrebonne, à son intention. Laquelle requête est présentée le 25 mars 2008.
De plus, prenez avis qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou contestation des ledits décrets, la demande sera considérée comme acceptée et vous serez tenu de répondre à la requête introductive d'instance, de l'avis et des pièces a été laissée au greffe de la Cour du Québec, au Palais de justice de Saint-Jérôme, 25, de Martigny ouest, district de Terrebonne, à son intention. Signé à Saint-Jérôme, le 7 février 2008
Line Tremblay
GREFFIER

ORDONNANCE

PAR ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur, JOHN BERRY, est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs. Une copie de la requête introductive d'instance, de l'avis et des pièces a été laissée au greffe de la Cour du Québec, au Palais de justice de Saint-Jérôme, 25, de Martigny ouest, district de Terrebonne, à son intention. Laquelle requête est présentée le 25 mars 2008.
De plus, prenez avis qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou contestation des ledits décrets, la demande sera considérée comme acceptée et vous serez tenu de répondre à la requête introductive d'instance, de l'avis et des pièces a été laissée au greffe de la Cour du Québec, au Palais de justice de Saint-Jérôme, 25, de Martigny ouest, district de Terrebonne, à son intention. Signé à Saint-Jérôme, le 7 février 2008
Line Tremblay
GREFFIER

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE LAVAL
NO: 540-22-011790-086
COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT GREFFIER ADJOINT
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse
LYNE GIRARD
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à LYNE GIRARD de comparaître au greffe de cette Cour situé au 2800, boul. St-Martin ouest, Laval, dans les trente (30) jours de la publication au présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Si la partie défenderesse comparait, la requête introductive d'instance sera présentée devant le tribunal le 3 avril 2008, à 9 h 00, en salle 2.9 au Palais de justice de Laval.
Une copie de la présente requête introductive, avis au défendeur, liste de pièces et pièces P1 à P3 a été remise au greffe à l'intention de LYNE GIRARD.
Lieu: Laval
Date: 7 février 2008
MARILYNE VACHON
GREFFIER ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE LAVAL
NO: 540-22-011790-086
COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT GREFFIER ADJOINT
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse
LYNE GIRARD
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à LYNE GIRARD de comparaître au greffe de cette Cour situé au 2800, boul. St-Martin ouest, Laval, dans les trente (30) jours de la publication au présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Si la partie défenderesse comparait, la requête introductive d'instance sera présentée devant le tribunal le 3 avril 2008, à 9 h 00, en salle 2.9 au Palais de justice de Laval.
Une copie de la présente requête introductive, avis au défendeur, liste de pièces et pièces P1 à P3 a été remise au greffe à l'intention de LYNE GIRARD.
Lieu: Laval
Date: 7 février 2008
MARILYNE VACHON
GREFFIER ADJOINT

LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 102(4)

Dans l'affaire de la faillite de:
ASHRAF MIA, demeurant au 4652, avenue Decourtrai, app. 16, dans la ville de Montréal et la province de Québec H3W 1A1.
Avis est par les présentes donné que le failli précité a déposé une cession le 30^e jour de janvier 2008, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 19 février 2008 à 14 h, au bureau du syndic situé au 33, rue St-Jacques, 5^e étage, Montréal (Québec).
LE GROUPE Boudreau Richard

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE LAVAL
NO: 540-22-011790-086
COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT GREFFIER ADJOINT
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse
LYNE GIRARD
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à LYNE GIRARD de comparaître au greffe de cette Cour situé au 2800, boul. St-Martin ouest, Laval, dans les trente (30) jours de la publication au présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Si la partie défenderesse comparait, la requête introductive d'instance sera présentée devant le tribunal le 3 avril 2008, à 9 h 00, en salle 2.9 au Palais de justice de Laval.
Une copie de la présente requête introductive, avis au défendeur, liste de pièces et pièces P1 à P3 a été remise au greffe à l'intention de LYNE GIRARD.
Lieu: Laval
Date: 7 février 2008
MARILYNE VACHON
GREFFIER ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE LAVAL
NO: 540-22-011790-086
COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT GREFFIER ADJOINT
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse
LYNE GIRARD
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à LYNE GIRARD de comparaître au greffe de cette Cour situé au 2800, boul. St-Martin ouest, Laval, dans les trente (30) jours de la publication au présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Si la partie défenderesse comparait, la requête introductive d'instance sera présentée devant le tribunal le 3 avril 2008, à 9 h 00, en salle 2.9 au Palais de justice de Laval.
Une copie de la présente requête introductive, avis au défendeur, liste de pièces et pièces P1 à P3 a été remise au greffe à l'intention de LYNE GIRARD.
Lieu: Laval
Date: 7 février 2008
MARILYNE VACHON
GREFFIER ADJOINT

LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 102(4)

Dans l'affaire de la faillite de:
ASHRAF MIA, demeurant au 4652, avenue Decourtrai, app. 16, dans la ville de Montréal et la province de Québec H3W 1A1.
Avis est par les présentes donné que le failli précité a déposé une cession le 30^e jour de janvier 2008, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 19 février 2008 à 14 h, au bureau du syndic situé au 33, rue St-Jacques, 5^e étage, Montréal (Québec).
LE GROUPE Boudreau Richard

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE LAVAL
NO: 540-22-011790-086
COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT GREFFIER ADJOINT
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse
LYNE GIRARD
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à LYNE GIRARD de comparaître au greffe de cette Cour situé au 2800, boul. St-Martin ouest, Laval, dans les trente (30) jours de la publication au présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Si la partie défenderesse comparait, la requête introductive d'instance sera présentée devant le tribunal le 3 avril 2008, à 9 h 00, en salle 2.9 au Palais de justice de Laval.
Une copie de la présente requête introductive, avis au défendeur, liste de pièces et pièces P1 à P3 a été remise au greffe à l'intention de LYNE GIRARD.
Lieu: Laval
Date: 7 février 2008
MARILYNE VACHON
GREFFIER ADJOINT

LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 102(4)

Dans l'affaire de la faillite de:
ASHRAF MIA, demeurant au 465

LES SPORTS

HOCKEY

ASSOCIATION DE L'EST

Section Nord-Est					
	G	P	DPF	BP	BC Pts
Ottawa	34	18	4	196	164 72
Montréal	29	18	9	176	160 67
Boston	28	22	5	145	150 61
Buffalo	26	21	8	165	156 60
Toronto	23	25	9	157	184 55

Section Atlantique

Pittsburgh	32	19	5	167	152 69
New Jersey	31	21	4	147	134 66
Philadelphie	30	20	5	175	156 65
N.Y. Rangers	28	24	7	144	147 63
N.Y. Islanders	24	25	7	134	164 55

Section Sud-Est

Washington	27	25	5	164	176 59
Caroline	27	27	4	168	185 58
Atlanta	27	27	4	157	186 58
Floride	26	27	5	158	166 57
Tampa Bay	23	27	6	161	185 52

ASSOCIATION DE L'OUEST

Section Centrale					
Detroit	41	12	5	192	126 87
Nashville	29	22	6	165	154 64
Columbus	26	23	9	141	148 61
St. Louis	24	22	8	138	157 56
Chicago	24	25	5	148	157 53

Section Nord-Ouest

Minnesota	32	20	4	155	148 68
Colorado	30	21	5	162	154 65
Calgary	28	20	8	161	161 64
Vancouver	27	22	7	146	143 61
Edmonton	25	27	5	151	170 55

Section Pacifique

Dallas	34	20	5	174	147 73
San Jose	31	17	7	146	133 69
Anaheim	31	22	7	148	150 69
Phoenix	28	24	4	154	157 60
Los Angeles	24	31	3	165	190 51

Hier

Anaheim 3	Detroit 2
Buffalo 5	Florida 3
Los Angeles 3	Columbus 2 (F)
Minnesota 2	St. Louis 1 (F)
Pittsburgh 4	Philadelphie 3
Washington 3	N.Y. Rangers 2 (P)
Nashville 6	Phoenix 3
Chicago à Vancouver	

Aujourd'hui

Phoenix à Dallas, 19h

Demain

Caroline à Boston, 19h
Philadelphie à N.Y. Islanders, 19h
Buffalo à Ottawa, 19h30
Montréal à Tampa Bay, 19h30
Detroit à Nashville, 20h
Los Angeles à St. Louis, 20h
Anaheim à Colorado, 21h
Minnesota à Edmonton, 21h
Calgary à San Jose, 22h30

Mercredi

Toronto à Buffalo, 19h
Ottawa à New Jersey, 19h
Washington à Atlanta, 19h
Chicago à Columbus, 19h
Boston à Pittsburgh, 19h30
Montréal en Floride, 19h30

ASSOCIATION DE L'EST

	M	Pts
a-1. Ottawa	56	72
a-2. Pittsburgh	55	67
a-3. Caroline	58	58
4. Montréal	56	67
5. New Jersey	56	66
6. Philadelphie	54	65
8. Boston	55	61
7. N.Y. Rangers	58	62
9. Buffalo	54	58
10. Atlanta	58	58
11. Washington	56	57
12. Floride	57	57
13. N.Y. Islanders	56	55
14. Toronto	57	55
15. Tampa Bay	56	52

a - premier de sa section.

Panthers de la Floride

Zednik sévèrement coupé au cou pas un patin

ASSOCIATED PRESS

Buffalo, New York — L'attaquant des Panthers de la Floride Richard Zednik a quitté la rencontre d'hier en troisième période après avoir été coupé à la gorge par le pain de son coéquipier Olli Jokinen.

Zednik se dirigeait vers le coin droit de la zone des Sabres de Buffalo, quand Jokinen a été mis en échec par le défenseur Clarke MacArthur et a perdu l'équilibre. Jokinen est tombé tête première sur la patinoire et sa jambe droite s'est retrouvée dans les airs, atteignant Zednik au côté droit.

Zednik s'est immédiatement dirigé vers le banc des Panthers, tenant son cou et saignant abondamment. Un soigneur des Sabres a immédiatement sauté sur la patinoire pour appliquer une serviette sur la blessure de Zednik avant que celui-ci ne soit conduit au vestiaire des Panthers. Le personnel des deux équipes était sous le choc et un profond silence s'est abattu dans le HSBC Arena. La partie a été retardée pendant plus de 15 minutes.

Tandis que le personnel d'entretien s'affairait à retirer tout le sang laissé par Zednik sur la glace, on annonçait à la foule que Zednik se trouvait dans un état stable et qu'il était en route vers un hôpital de Buffalo. La foule s'est spontanément levée pour applaudir à cette nouvelle.

Le porte-parole des Panthers Justin Copertino a déclaré que Zednik avait été transporté par ambulance à l'hôpital général de Buffalo, situé à proximité. Copertino a ajouté que l'équipe s'assurait que l'épouse de Zednik puisse le rejoindre dans les plus brefs délais.

L'équipe, qui complétait un voyage de cinq matchs sur la route, doit rentrer à Miami, mais l'adjoint au directeur général, Randy Sexton, et l'adjoint au responsable de l'équipement Dave Zenobi demeureront auprès de Zednik.

Jokinen, le capitaine des Panthers, était si bouleversé qu'il croit qu'on aurait dû arrêter le match, auquel il restait 9 minutes 56. «Nous n'aurions pas dû finir la rencontre, a-t-il dit. J'ai vu la reprise [...], c'était terrifiant. Il y a des choses plus importantes que de terminer une rencontre. Je ne crois pas que personne au sein de cette équipe n'aurait la tête au hockey après une blessure de la sorte. S'il n'avait été que de moi, je serais allé à l'hôpital avec lui.»

L'entraîneur-chef des Sabres, Lindy Ruff, a déclaré que son équipe était également sous le choc et qu'il n'aurait pas eu d'objection à ce que le match soit suspendu. «Je ne sais pas s'il y a une bonne réponse à cette question. J'aurais compris s'ils avaient voulu annuler le match, a déclaré Ruff. Quand vous voyez quelque chose de ce genre se produire, le hockey est bien secondaire. Mais je leur ai dit que nous allons terminer ce match et que le résultat serait ce qu'il serait.»

Le défenseur des Panthers Steve Montador se rappelait du regard de Zednik. «Il était pâle, il se tenait debout, mais je ne crois pas qu'il était aussi conscient que vous et moi le sommes présentement. Il fixait droit devant lui. C'est très brave de réaliser ce qui se passe, de se prendre le cou et de sortir de la patinoire.»

La Presse canadienne

Championnat du monde de patinage de vitesse

Groves remporte le bronze à Berlin

Berlin — Kristina Groves, d'Ottawa, a terminé deuxième du dernier 5000 mètres, hier, en route vers la médaille de bronze aux championnats du monde toutes distances de patinage de vitesse sur longue piste, tout juste devant Christine Nesbitt, de London, classée quatrième.

Paulien van Deutekom, des Pays-Bas, a gagné le titre féminin toutes distances avec 162,191 points au total des quatre courses. Sa compatriote et championne en titre Ireen Wust a terminé deuxième avec 162,533 et Groves a suivi avec 162,878 pour égaler son meilleur résultat en carrière à ces championnats. Nesbitt a suivi avec 163,368.

Groves a dit qu'elle a eu de ses meilleures courses de 5000 m de sa carrière et a eu un temps de passage négatif dans son dernier tour. Elle a réussi un temps de 7 m 06 s 22 pour battre son adversaire dans son jumelage, van Deutekom, qui a terminé troisième en 7 m 07 s 10.

Groves tirait de l'arrière sur la Néerlandaise par jusqu'à 3,5 secondes plus tôt dans la course. Groves a aussi terminé quatrième du 1500 m, hier. Samedi, elle avait entrepris la compétition en se classant troisième au 3000 m et quatrième au 500 m.

«Je suis très satisfaite, a dit Groves, aussi troisième des toutes distances il y a deux saisons. C'est fantastique d'être sur le podium. Je suis un peu déçue de mon 1500 m, mais je suis revenue forte dans le 5000 m. Mon adversaire [van Deutekom] a patiné très vite au début, mais j'ai réussi à la remonter et j'ai terminé sur ses talons. J'ai gardé mon poids à l'avant et j'avais un bon rythme.»

Nesbitt a terminé troisième du 1500 m et neuvième du 5000 m,

une distance qu'elle n'a faite que six fois en carrière. Samedi, elle avait gagné le 500 m et terminé cinquième du 3000 m.

«Ma performance en fin de semaine a été un grand pas en avant dans ma carrière, a dit Nesbitt. Je me suis surprise moi-même. J'ai acquis la confiance que je peux être une aspirante dans cette compétition. Cela a été bon pour moi de participer au 5000 m. Mon adversaire était rapide et j'ai réussi à me concentrer uniquement sur ma propre course. Je sais que je peux aller plus vite.»

Clara Hughes, de Winnipeg, a terminé cinquième au 5000 m et 15^e au 1500 m, hier, pour se classer 11^e en tout. Brittany Schussler, de Winnipeg, a terminé 11^e du 1500 m et ne s'est pas qualifiée pour le dernier 5000 m. Elle s'est classée 14^e en tout.

Volet masculin

Chez les hommes, Sven Kramer, des Pays-Bas, a défendu avec succès son titre toutes distances en gagnant le dernier 10 000 m pour obtenir 148,494 points. Harvold Bokko, de Norvège, a terminé deuxième avec 149,823 et Shani Davis, des États-Unis, gagnant du 1500 m, a terminé troisième avec 149,908.

Denny Morrison, de Fort St. John, en C.-B., a terminé deuxième du 1500 m et 11^e du 10 000 m pour se classer sixième en tout. Samedi, il avait gagné le 500 m et s'était classé neuvième du 5000 m.

Lucas Makowsky de Saskatoon s'est classé 13^e en tout avec une 10^e place au 1500 m. Steven Elm, de Red Deer, en Alberta, a terminé 11^e du 1500 m et 17^e en tout et Justin Warsylewicz, de Regina, 20^e au 1500 m et 21^e en tout.

La Presse canadienne

L'Égypte championne



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

CARL, un Égyptien de Montréal, a fêté la victoire de l'équipe égyptienne hier à la Coupe d'Afrique des Nations. Le pays réussi à conserver son titre en battant le Cameroun 1-0, grâce à un but de Mohamed Aboutreika. L'Égypte a signé sa sixième victoire dans la compétition, la deuxième d'affilée. Aboutreika a marqué à la 77^e minute en reprenant un centre de Mohamed Zidan, marquant ainsi son quatrième but du tournoi. C'est une grosse erreur du capitaine camerounais Rigobert Song qui a débouché sur le but d'Aboutreika. Song a eu deux occasions de dégager son camp mais s'est plutôt empêtré dans un duel inutile avec Zidan et a perdu le ballon. Zidan a alors adressé un centre et Aboutreika a fini le travail tout en puissance, d'une frappe à ras de terre.

EN BREF

Judo: Amy Cotton termine neuvième à la Super Coupe du monde

Paris — En obtenant le neuvième rang chez les moins de 78 kg, hier, la Montréalaise Amy Cotton a obtenu le meilleur résultat de la délégation canadienne présente à la Super Coupe du monde de judo à Paris. Cotton s'est inclinée en première ronde par Waza-Ari et Yuko contre la Chinoise Xiuli Yang, l'éventuelle médaillée d'or. Elle a ensuite vaincu par Koka et Yuko l'Allemande Jenny Karl au repêchage, avant de s'incliner contre la Britannique Michelle Rogers par ippon. Yang a remporté l'épreuve en défaisant en finale la Russe Vera Moskalyuk. Les Françaises Céline Lebrun et Stéphanie Possamai ont terminé troisièmes. — La Presse canadienne

Kallur brise le record intérieur du 60 m haies

Karlsruhe, Allemagne — Susanna Kallur a brisé hier le record féminin du 60 m haies intérieur, signant un chrono de 7,68 secondes pour battre le record par un centième de seconde. La Suédoise de 26 ans a

brisé la marque établie le 4 février 1990 par la Russe Ludmila Narozhilenko, qui a depuis changé de nom pour Ludmila Engquist. Kallur avait obtenu un chrono de 7,72 à Stuttgart, la semaine dernière. Kallur devient donc la favorite pour les championnats mondiaux intérieurs, qui auront lieu du 7 au 9 mars à Valence en Espagne. — AP

Coupe Davis: Russie, Allemagne et Suède en quarts de finale

Londres — La Russie a tiré profit d'un malaise incommodant Novak Djokovic, hier, pour atteindre les quarts de finale de la coupe Davis, tout comme l'Allemagne et la Suède. Défaits par les Américains en finale, l'an dernier, les Russes ont gagné 3-2 quand le Serbe Djokovic s'est retiré de son match, même s'il menait Nikolay Davydenko 6-4, 6-3, 4-6. «J'ai décidé d'arrêter parce que je ne voulais pas risquer ma santé, a dit le gagnant des Internationaux d'Australie. J'ai essayé de jouer, mais j'étais étourdi et je manquais d'énergie.» La Suède a réussi un ralliement pour vaincre Israël 3-2, signant deux gains en simple hier. Les États-Unis, l'Argentine, la République tchèque, l'Espagne et la France ont tous atteint les quarts de finale samedi. — AP

Ski alpin - Super-G

Égalité en tête à Sestrières

Britt Janyk termine 12^e

Sestrières, Italie — Britt Janyk de Whistler a terminé 12^e du super-G à la Coupe du monde de ski alpin féminin, hier. Janyk occupe le même rang au classement général du super-G à la Coupe du monde. Elle a conclu la course en 1 m 22 s 08.

«C'est un bon résultat, mais nous savons que nous pouvons faire mieux», a dit Janyk, 11^e au classement global de la Coupe du monde, avec 480 points.

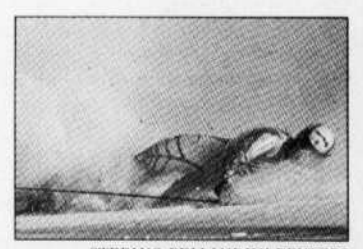
Le meilleur classement global de Janyk, en sept saisons, a été 28^e, ce qu'elle a accompli la saison dernière.

Dans un scénario assez rare, il y a eu deux gagnants, Andrea Fischbacher (Autriche) et Fabienne Suter (Suisse) stoppant le chrono à 1 m 21 s 06. L'Allemande Maria Riesch a fini troisième.

«Les conditions étaient excellentes, froides le matin et du beau soleil le reste de la journée, a confié Janyk. C'était une de ces collines qui n'est pas si difficile, mais où vous devez vraiment être solide du début à la fin pour espérer être sur le podium.»

Kelly VanderBeek de Kitchener a terminé 18^e. Sa 17^e position actuelle au classement global la situe trois rangs devant celui où elle a conclu l'an dernier, à sa meilleure saison en carrière.

Quelques skieuses ont chuté, dont Emily Brydon, mais l'athlète de Colombie-Britannique n'a pas été blessée. Maria Holaus de l'Autriche a durement chuté, toutefois, et on a dû l'amener à l'hôpital avec de possibles blessures à la tête. Les organisateurs ont toutefois précisé qu'elle est demeurée consciente.



STEFANO RELLANDINI REUTERS

Quelques skieuses ont chuté, hier, dont Emily Brydon, qui s'en est heureusement sortie sans blessure.

Les Canadiennes seront de retour au pays aujourd'hui. Elles auront un certain répit avant la Coupe du monde de Whistler, où se tiendra une descente le 22 février, puis un super combiné, le 24.

La troisième place de Riesch lui permet de conserver la tête du classement du super-G.

«Je n'ai pas eu une course parfaite, mais ce n'était pas si facile pour les filles qui partaient tard, a résumé Riesch. Moi je n'ai pas senti de vent quand mon tour est venu, mais les autres filles m'ont dit que oui.»

Fischbacher a été la championne mondiale junior du super-G, en 2004. Elle récoltait un quatrième podium en Coupe du monde.

«Je n'aurais pas pu mieux skier, a-t-elle dit. L'endroit est spécial pour moi, c'est ici que j'ai disputé ma première course en Coupe du monde, en finales en 2004.»

Le meilleur résultat précédent de Suter était septième lors de la descente à Saint-Moritz, en fin de semaine dernière. «J'étais très surprise, a dit Suter. Je ne pensais vraiment pas réussir quelque chose comme ça.»

La Presse canadienne

Sudoku

par Fabien Savary

8			4	3	
6	3		1	5	
5			9		8
2	8			1	4 3
4			3		
1			7		2
8			5		
4			7	1	8
			2		
					9

Niveau de difficulté : FACILE

0783

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

3	6	7	5	1	8	9	4	2
8	1	2	6	4	9	5	3	7
4	5	9	3	2	7	6	8	1
9	8	6	7	3	1	2	5	4
7	3	5	4	8	2	1	9	6
2	4	1	9	6	5	3	7	8
1	9	4	8	5	6	7	2	3
6	7	8	2	9	3	4	1	5
5	2	3	1	7	4	8	6	9

0782

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary. En exclusivité sur le site des Mordus.

www.les-mordus.com

Beaucoup, à la folie, passionnément...



pour la
Saint-Valentin

Le 14 février, édition spéciale Publiez votre message d'amour pour la Saint-Valentin

Les textes doivent être reçus avant 12h le mercredi 13 février — Pour renseignements: (514) 985-3322

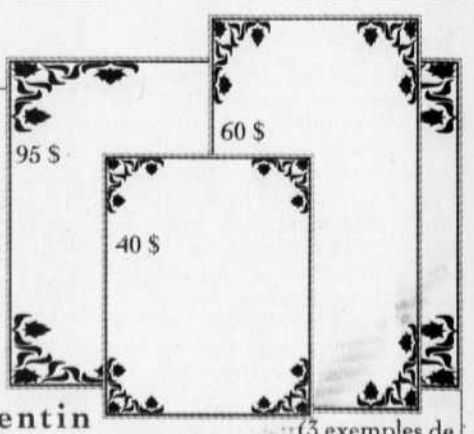
Tarif spécial Saint-Valentin

Faites-nous parvenir votre texte par télécopieur: (514) 985-3340

par courriel: petitesannonces@ledevoir.com

ou par courrier: LE DEVOIR

2050, rue de Bleury, 9^e étage Montréal (Québec) H3A 3M9



(3 exemples de dimensions disponibles)

CULTURE

50^e édition des Grammys

Amy Winehouse et Kanye West à l'honneur

Los Angeles — Absente physiquement, Amy Winehouse n'en a pas moins marqué de sa présence la 50^e cérémonie de remise des Grammy Awards, qui sont à la musique ce que représentent les Oscars pour le cinéma: la chanteuse britannique a été sacrée hier soir à quatre reprises, notamment dans la prestigieuse catégorie «chanson de l'année» pour *Rehab*, son tube autobiographique.

Amy Winehouse pointait en tête des nominations avec six citations, en compagnie de Kanye West, en lice dans huit catégories. Ce dernier a également décroché quatre trophées lors de la soirée à Los Angeles: meilleur album rap pour *Graduation*, meilleure chanson rap pour *Good Life*, meilleure interprétation rap solo pour *Stronger* et meilleure interprétation rap d'un duo ou d'un groupe pour sa collaboration avec Common sur *Southside*.

Le rapper a livré une interprétation électrique de *Stronger*, avant de rendre un hommage émouvant à sa mère, Donda West, décédée l'an dernier à l'âge de 58 ans. «*La nuit dernière, je t'ai vue dans mes rêves, et maintenant, je meurs d'envie d'aller dormir*», a chanté West, tout de noir vêtu, alors qu'il se lançait dans *Hey Mama*, qui figure sur son deuxième album.

L'un des moments forts de la soirée était encore à venir: Amy Winehouse devait quitter un centre de désintoxication pour se produire par liaison satellite depuis un studio de Londres. Couronnée dans les catégories chanson de l'année et révélation de l'année, la chanteuse britannique à la vie tumultueuse a également reçu les trophées récompensant le meilleur album pop vocal pour *Back to Black* et la meilleure interprétation vocale féminine pop.

Avant le début de la diffusion télévisée, Bruce Springsteen avait obtenu trois Grammys, dont celui récompensant la meilleure chanson rock pour *Radio Nowhere*.

Parmi les premiers lauréats, on comptait également les White

Stripes, Justin Timberlake et Mary J. Blige, respectivement distingués à deux reprises, ainsi que Carrie Underwood, Foo Fighters et Herbie Hancock.

En cette année marquée par le 50^e anniversaire des Grammy Awards — décernés dans 110 catégories —, Alicia Keys est venue souligner ce demi-siècle en chantant au piano *Learnin' the Blues*, alors qu'était diffusée une vidéo en noir et blanc du crooner de légende Frank Sinatra. La chanteuse a été sacrée dans la catégorie interprétation vocale féminine R&B.

Un hommage a par ailleurs été rendu aux Fab Four, notamment en compagnie des artistes du spectacle *Love* du Cirque du Soleil célébrant l'héritage musical des Beatles, sous les yeux de Ringo Starr, Yoko Ono et la veuve de George Harrison, Olivia.

En ce qui concerne les artistes canadiens, seuls quelques-uns d'entre eux ne sont pas repartis de Los Angeles les mains vides.

Ainsi, Joni Mitchell et Michael Bublé ont remporté des prix lors de la portion hors d'ondes tandis que la majorité des Canadiens en nomination faisaient chou blanc.

Bublé l'a emporté dans la catégorie meilleur album de pop vocal traditionnel avec *Call Me Irresponsible*, tandis que Mitchell, avec *One Week Last Summer*, s'est imposée pour la meilleure prestation de musique pop instrumentale.

Le violoniste James Ehnes avait été le premier artiste canadien à remporter un Grammy, hier, lors de la portion de la cérémonie qui n'était pas retransmise à la télévision. Ce musicien de Brandon, au Manitoba, membre de l'Orchestre symphonique de Vancouver, a reçu le Grammy pour la meilleure performance solo (avec orchestre) dans *Barner/Korngold/Walton: Violin Concertos* dirigé par Bramwell Tovey.

Associated Press

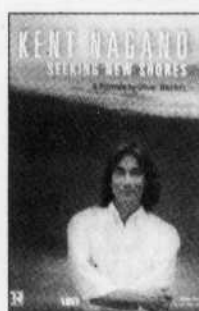
MUSIQUE CLASSIQUE

Entre surf et musique

CHRISTOPHE HUSS

Le premier documentaire exhaustif sur Kent Nagano vient de paraître en DVD sur étiquette Arthaus. *Kent Nagano Seeking New Shores* d'Oliver Becker ne ménage pas ses efforts et les moyens pour tisser le portrait du chef, entre Berlin, Paris, Munich et Los Angeles. Étape un peu oubliée: Montréal.

On voit bel et bien l'Orchestre symphonique de Montréal pendant quelques secondes dans ce film documentaire allemand, tourné en allemand et anglais (avec sous-titres français). Les images ont été tournées en répétition au Théâtre du Châtelet à Paris. Mais aucune question n'est posée au chef sur les



raisons de ce mariage et ses ambitions pour Montréal. Pour enfoncer le clou, le commentaire souligne que le chef et sa famille résident à San Francisco, à Paris et à Munich.

Les images les plus amusantes sont celles, furtives, de l'escapade en *wet suit*, lorsqu'il retrouve ses rives californiennes (on ne le voit pas trop tomber dans l'eau) et le retour sur *Nagano Road*, où poussaient les artichauts de la ferme de ses parents. Par ailleurs, Kent Nagano montre peu sa famille. On entrevoit sa femme, Mari Kodama, dans une séquence tournée lors d'un dîner d'adieu à l'Opéra de Montréal, et sa fille dans les coulisses à l'issue de la première de *Salomé* de Richard Strauss à Munich.

Les regards en coulisses, ou les retours à son enfance et ses débuts

dont on aurait pu se passer et qui ne fait vraiment pas le poids face aux témoignages (trop courts) des compositeurs Wolfgang Rihm et Unsuk Chin ou du metteur en scène Achim Freyer.

Il est dommage aussi que l'intervieweur n'ait pas cherché à «pousser» un peu le chef, toujours impérial quand il s'agit de sortir quelques maximes bien senties sur l'art, la musique, la place de l'opéra dans la cité, etc. On aurait aimé comprendre concrètement ce qu'il trouve à l'œuvre de Kurtág qu'on le voit diriger et pourquoi, à son avis, le public devrait s'y intéresser. On aimerait aussi l'entendre parler du moyen-âge musical qu'il a étudié en profondeur et dont il ne peut vraiment témoigner dans ses activités professionnelles.

Une chose est sûre: à la fin de l'heure passée à observer ainsi Kent Nagano, on le trouve inmanquablement convaincu, sympathique et charismatique. Le message principal de la chose se résume un peu à cela.

Collaborateur du Devoir

EN BREF

Picasso volés: 9000 \$ de récompense

Pfaffikon, Suisse — Une récompense de 10 000 francs suisses (9000 dollars) est offerte à toute personne qui fournira des renseignements permettant de retrouver deux tableaux de Picasso dérobés mercredi à Pfaffikon au bord du lac de Zurich, en Suisse et de mettre la main sur les auteurs du vol. Les assureurs de l'exposition du Seedamm-Kulturzentrum où les œuvres ont été dérobées et les propriétaires des toiles volées ont par ailleurs accepté, après analyse et renforcement des mesures de sé-

curité, la réouverture de l'exposition en totalité jusqu'au 17 février, comme prévu. En raison de l'enquête, un tiers seulement de l'exposition avait été rouvert après le vol mercredi. Le Seedamm-Kulturzentrum expose depuis le 2 décembre des tableaux et gravures de Picasso. Le centre culturel Seedamm et le Musée Sprengel de Hanovre auquel les œuvres de Picasso appartiennent ont offert une récompense de 10 000 francs suisses. Les deux tableaux *Tête de Cheval* (1962) et *Verre et pichet* (1944) sont cotés à plusieurs millions de francs suisses. Connus, répertoriés, signalés, ils sont invendables sur le marché légal. — AP

Conflit de travail chez les scénaristes d'Hollywood

Le syndicat sonne la fin de la grève

ROB WOOLLARD

Los Angeles — Les responsables du syndicat des scénaristes d'Hollywood ont approuvé hier l'accord avec les producteurs qui met fin à une grève historique et coûteuse entamée il y a plus de trois mois.

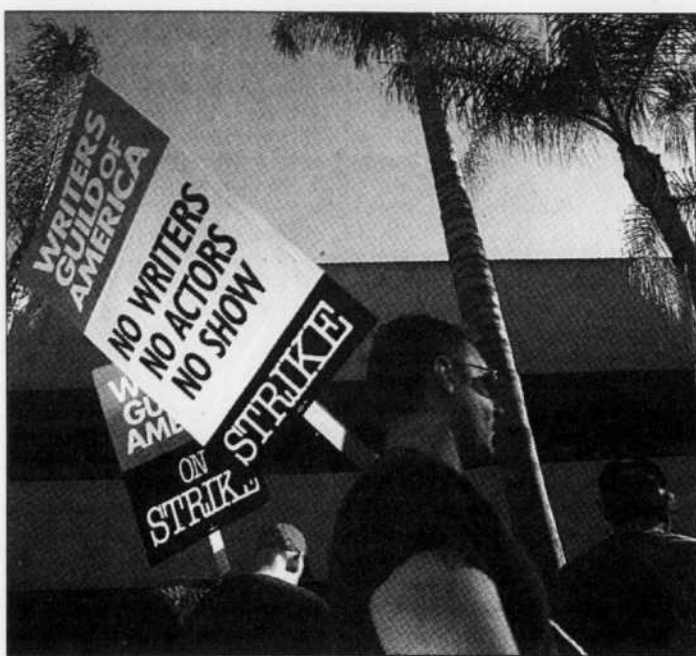
Au cours d'une réunion hier, la direction du syndicat (Writers Guild Association, WGA) a approuvé le nouveau contrat conclu avec les producteurs et qui prévoit des augmentations d'environ 3 % par an, ont annoncé des responsables de la WGA.

Les quelque 12 000 membres du syndicat seront invités à se prononcer au cours d'un vote organisé en début de semaine pour entériner définitivement la décision.

Compte tenu du soutien général que l'accord semble avoir suscité depuis qu'il a été présenté dans un courriel samedi à l'aube, les scénaristes sont attendus à leurs claviers à partir de mercredi pour mettre fin au conflit social le plus grave dans le secteur depuis des décennies.

Entamée le 5 novembre parce que les producteurs refusaient d'augmenter les droits d'auteur pour tenir compte de l'exploitation des contenus cinématographiques et télévisés sur les nouveaux médias numériques comme Internet, la grève a empêché le tournage de dizaines de feuilletons et de films.

Le conflit, qui a coûté des centaines de millions de dollars et a déjà provoqué l'annulation de la cérémonie des Golden Globes le



DAVID MCNEW AGENCE FRANCE-PRESSE

Les quelque 12 000 membres du syndicat des scénaristes seront invités à se prononcer au cours d'un vote organisé en début de semaine pour entériner définitivement la décision.

13 janvier, menaçait même l'édition 2008 des Oscars, le grand rendez-vous annuel du 7^e art, prévu le 24 février.

Internet

Pour répondre à la principale revendication des scénaristes, le nouveau contrat prévoit de doubler la part des droits d'auteur leur revenant pour les films et les feuilletons vendus sur Internet.

Si les productions sont diffusées

gratuitement sur la Toile, les scénaristes recevront un revenu fixe de 1200 dollars par an et par heure de *webcast* pendant les deux premières années, puis 2 % de tous les revenus récoltés par les distributeurs la 3^e année.

«*La raison de cette grève était de s'assurer que nous couvrions Internet, que ce n'était pas devenu une zone hors contrat, et je pense que nous y sommes parvenus*», a expliqué au *Los Angeles Times* Warren

Leight, producteur exécutif de la série *New York Section Criminelle*.

Deux réunions avaient été organisées samedi soir à New York et à Los Angeles pour permettre aux scénaristes de discuter de l'accord, qui a semblé particulièrement bien accueilli.

«*Les gens étaient extrêmement soulagés et satisfaits*», a déclaré l'un d'entre eux, James Bannon, estimant que malgré quelques mécontents, environ 90 % des participants se sont montrés «très heureux» de l'accord.

Le cinéaste Michael Moore, Oscarisé pour son film *Bowling for Columbine* et membre de la WGA, a salué cet accord comme un exemple rare de victoire d'un syndicat contre les employeurs.

«*Un syndicat, aux États-Unis, a tenu tête à plusieurs grosses sociétés et a dit: "nous n'allons pas vous laisser faire"*», a-t-il déclaré à une radio new-yorkaise. «*J'aurais été enclin à penser que les métallurgistes ou des gens comme ça l'auraient fait, pas une poignée de gens à qui on cassait la figure à l'université parce qu'ils tenaient leur journal*», a-t-il ajouté.

La presse américaine a évoqué ce week-end la hâte de tout le secteur à se remettre au travail, mais hier, le *Times* signalait que les difficultés n'étaient peut-être pas encore surmontées pour Hollywood.

Le syndicat des acteurs commence à s'agiter à l'approche des négociations sur le renouvellement du contrat actuel, qui expire en juin...

Agence France-Presse

THÉÂTRE

Scènes de l'après-vie conjugale

LES GRANDES OCCASIONS

Texte de Bernard Slade. Traduction de Michel Tremblay. Mise en scène de Frédéric Blanchette. Au Théâtre du Rideau vert, jusqu'au 1^{er} mars.

MARIE LABRECQUE

Il en va du théâtre comme du mariage: mieux vaut savoir dans quoi l'on s'embarque afin de ne pas s'exposer à une déception. Précisons donc d'emblée que, malgré deux grosses pointures à l'interprétation, *Les Grandes Occasions* est une gentille comédie dramatique, assez conventionnelle. Ceux qui espéraient plus de profondeur sur le thème universel et inépuisable du couple risquent de rester sur leur faim. On a plutôt droit à un honnête divertissement.

Vétéran de la télévision hollywoodienne, Bernard Slade nous sert ici un peu la même formule qui a fait le succès de son autre pièce de théâtre, *Même heure, l'année prochaine*.

Le texte examine un couple de la bourgeoi-

sie dans une succession de scènes plus ou moins brèves, étalées sur une longue période. La singularité des *Grandes Occasions* est que la pièce s'amorce alors que Louise et Michel s'apprentent à se séparer au bout de vingt ans de mariage. Au cours de la décennie suivante, ils se réuniront pourtant à la faveur d'événements familiaux importants, toujours attachés par ce lien indélébile que sont leurs enfants, mais aussi par la complicité, et même parfois le désir. Avec la distance, ils découvriront même quelques secrets l'un sur l'autre.

Efficace et bien tournée, la pièce reste cependant en superficie de son sujet (les problèmes évoqués dans le deuxième tableau, par exemple, paraissent expédiés). Comme la vie, elle oscille entre différents tons, du burlesque jusqu'au dramatique dans une courte scène. Mais c'est l'humour qui domine, et l'auteur semble souvent traquer davantage le bon mot que la vérité des situations. Les dialogues bénéficient ici d'une traduction punchée et convaincante, œuvre de Michel Tremblay.

La production mise en scène par Frédéric

Blanchette fait un effort méritoire pour s'éloigner du réalisme. Le décor d'Olivier Landreville est dominé par un trio d'escaliers qui ne se rejoignent pas. Ce plateau circulaire qui tourne entre chaque scène semble aussi suggérer la nature cyclique de la relation des protagonistes (la pièce boucle d'ailleurs la boucle en s'achevant à peu près de la même façon qu'elle s'était amorcée). Mais il faut avouer que cette scénographie symbolique, où se juxtaposent les éléments de plusieurs lieux, donne parfois l'impression d'être surchargée.

Le principal atout du spectacle reste sa distribution, bien dirigée par Blanchette. Montrant un fort tempérament et beaucoup de punch dans la peau d'une femme autoritaire mais fragile, Louise Marleau mord à belles dents dans ses répliques cinglantes. Gilbert Sicotte la complète en affichant une vulnérabilité tangible. Les deux comédiens parviennent à nous faire croire à la complicité qui soude leurs personnages. Grâce à eux, il devient difficile de bouder son plaisir.

Collaboratrice du Devoir

THÉÂTRE

Paroles de résistance

ANNA BELLA EEMA

De Lisa D'Amour. Traduction: Fanny Britt. Mise en scène: Luce Pelletier. À l'Espace libre jusqu'au 23 février.

HERVÉ GUAY

Premier volet de la trilogie «Familles made in USA» de l'Opsis, *Anna Bella Eema* de Lisa D'Amour entraîne le spectateur dans le creux d'une Amérique démunie. Pays tout aussi révé que l'autre, où la dureté du quotidien remplace les résidences cossues et les beaux habits, mais doué d'une excentricité dans le malheur pareillement démesurée. D'une certaine façon, on y reconnaît les anciens hors-la-loi qui hantaient l'Ouest et la solitude profonde de ceux qui n'ayant rien décident encore de se couper du monde. Seulement, le paysage est autre: taudis urbains, intérieurs miteux, avec la menace permanente d'être bouté hors de chez soi par le développement incessant. Jusqu'ici, on nous a montré plus souvent cette détresse au jour le jour au masculin. À l'Espace libre, on nous en donne, dans la traduction réussie de Fanny Britt, un exemple bien féminin.

Anna Bella et sa mère vivent en marge du monde dans une maison mobile. Cette dernière ne met jamais le nez dehors et, en guise de travail, colle des timbres sur la table de cuisine. Pendant ce temps, la fillette explore férocement les alentours et survit à la misère en s'inventant un riche territoire imaginaire, peuplé d'une sœur qu'elle forme à partir d'un peu de boue et de multiples animaux sauvages auxquels, à ses yeux, elle et sa mère ressemblent échouées dans ce «*parc de roulottes*» en perdition. Vulnérables, elles essaient d'échapper, d'un côté, au verdict des travailleurs sociaux et, de l'autre, à un avis d'expulsion dont la mère ne tient pas compte pu-

rement et simplement. Ce n'est qu'une question de temps avant que la catastrophe ne fonde sur elles.

Comme chez Mark O'Rowe ou Daniel Danis, nous sommes dans un théâtre du récit. Une intériorité mouvementée et des métaphores grouillantes de vie tiennent lieu d'action, sans que nous puissions toujours faire la part des choses entre le réel et l'imaginaire. Comme les deux intéressées ne font guère cette distinction, elles peinent difficilement nous la communiquer. En cela réside la force de ce texte poétique, mais c'est aussi son talon d'Achille, car celui-ci vagabonde parfois un peu trop. Une finale spectaculaire aux résonances sociales accusées met heureusement fin avec panache à cette tranche de vie imagée.

Luce Pelletier dirige avec sobriété les trois actrices appelées à défendre ce texte dense. Elle mise sur le rythme et des bruits produits par les comédiennes elles-mêmes pour que cette prose poétique prenne son envol. La chose démarre bien, traîne un peu, puis tombe en place dans le dernier tiers. Peut-être parce que Pelletier n'a pas choisi des actrices très typées à qui elle demande, par conséquent, des efforts de composition surhumains. Louise Cardinal et Pascale Montreuil y parviennent, mais à la force du poignet plutôt que dans l'aisance. France Parent, dans un rôle quasi muet, arbore quant à elle un sourire irrésistible, d'une fantaisie communicative.

On n'en garde pas moins un souvenir prégnant de la résistance héroïque sur laquelle s'achève ce spectacle, qui n'offre pour tout décor que trois actrices assises sur des chaises de métal flanquées de tables pliantes couvertes d'une bimboloterie disparate.

Collaborateur du Devoir

CINÉMA

Reviens-moi est nommé meilleur film aux Baftas

Londres — *Reviens-moi* du réalisateur britannique Joe Wright, adaptation du roman à succès de Ian McEwan, a obtenu hier le prix du meilleur film aux Baftas, les récompenses britanniques du cinéma. L'Irlandais Daniel Day-Lewis a remporté le prix du meilleur acteur pour son rôle dans *There Will Be Blood*, du réalisateur britannique Paul Thomas Anderson et l'actrice française Marion Cotillard celui de la meilleure actrice pour son interprétation d'Edith Piaf dans *La Môme*.

Daniel Day-Lewis était favori pour le prix du meilleur acteur. Marion Cotillard était en compétition avec deux comédiennes britanniques, Julie Christie (*Loin d'elle*) et Keira Knightley (*Atonement*). L'actrice française a déjà été sélectionnée pour sa performance dans *La Môme*, dans la catégorie de la meilleure actrice aux Oscars 2008, qui seront remis le 24 février.

La Môme, du réalisateur français

Olivier Dahan, a remporté au total quatre récompenses: outre le prix de la meilleure actrice, il a également obtenu ceux de la musique, des costumes et du maquillage.

Daniel Day-Lewis, 50 ans, obtient son second Bafta, après celui qu'il avait remporté en 1990. Dans *There Will Be Blood*, il joue le rôle d'un prospecteur de pétrole sans scrupules.

Les frères Joel et Ethan Coen (États-Unis) ont gagné le prix du meilleur réalisateur pour *Non ce pays n'est pas pour le vieil homme*, un film qui a recueilli huit nominations pour les Oscars 2008.

La cérémonie de remise des Baftas, au Royal Opera House, à Covent Garden à Londres, a pris cette année un relief particulier, la grève des scénaristes d'Hollywood ayant entraîné celle des Golden Globes, réduite à une rapide conférence de presse.

Agence France-Presse



SHAUN CURRY AGENCE FRANCE-PRESSE

Le réalisateur de *Reviens-moi*, Joe Wright, et la comédienne Rosamund Pike, lors de leur arrivée à la soirée des Baftas, les récompenses britanniques du cinéma.